EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 février 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq février deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 février 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Odile SAUGUES à Serge GODARD, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX, Christine PERRET à Michel FANGET, Marie SAVRE à Corinne NAJIM**

Monsieur René MAYOT est décédé le 24 février 2011.

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Madame Christiane JALICON est absente à partir de la question n°5.
A partir de la question n°7, Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.
Monsieur Michel FANGET est absent à partir de la question n°7.
A partir de la question n°14, Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Martine REMBERT-MANTELET.
A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

APPROBATION DE LA 11EME MODIFICATION
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 17 novembre 2000 le Conseil Municipal approuvait la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Par délibérations en date des 16 décembre 2005, 22 février 2008 et 18 décembre 2008, le Conseil Municipal approuvait respectivement la première, la deuxième et la troisième révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Par délibérations en date des 26 septembre 2001, 27 juin 2003, 17 décembre 2004, 23 septembre 2005, 22 septembre 2006, 27 avril 2007, 26 septembre 2008, 25 septembre 2009, 17 décembre 2009 et 24 septembre 2010 le Conseil Municipal approuvait respectivement les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième procédures de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Par arrêté municipal en date du 29 novembre 2010, a été prescrite une enquête publique sur le projet de onzième modification du Plan d'Occupation des Sols pour permettre essentiellement au projet de ré-urbanisation du quartier de Champratel de rentrer en phase opérationnelle, au projet de sédentarisation des familles de gens du voyage d'être mis en œuvre sur le secteur de Crouël, aux projets de constructions d'opérations de bureaux/tertiaires de se poursuivre sur l'ancien site de MSD Chibret, au projet de reconstruction du centre commercial du Château des Vergnes d'être mis en œuvre et à la décision de reconversion du terrain de l'ancienne poudrière à Crouël, propriété du Ministère de la Défense, d'être accompagnée par une adaptation réglementaire.

C'est pourquoi, il a été convenu, conformément aux plans, règlements et documents soumis :

DE MODIFIER LE ZONAGE

* en créant un sous-secteur UCc* sur le périmètre correspondant au projet de ré-urbanisation du secteur de Champratel,

* en faisant évoluer, sur ce même secteur, le zonage UCc en zonage UI,

* en ajustant sur l'ancien site MSD Chibret, boulevard Etienne Clémentel, le zonage UCc en zonage UK,

* en créant un zonage UKa au droit du nouveau centre commercial du Château des Vergnes,

* en modifiant le zonage 3NAd de Crouël en zonage 2NAd 2000 pour permettre la mise en œuvre rapide du projet de lotissement adapté aux besoins de logements des familles de gens du voyage en voie de sédentarisation

DE SUPPRIMER DES EMPLACEMENTS RESERVES

* en levant l'emplacement réservé n° 102, le rond point des Fourches étant réalisé,

* en levant l'emplacement réservé n° 103, l'élargissement de la rue Robert Lemoy étant réalisé,

* en levant l'emplacement réservé n° 207, le parking de dissuasion lié au Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.), rue de Flamina, étant réalisé,

* en levant l'emplacement réservé n° 208, le parking de dissuasion lié au T.C.S.P. rue du Pont de Flamina, étant réalisé,

* en levant l'emplacement réservé n° 301, le dépôt du T.C.S.P. rue Robert Lemoy étant réalisé,

* en réduisant l'emplacement réservé n° 110 pour l'élargissement et l'aménagement de la rue des Planchettes,

* en levant l'emplacement réservé n° 109, rue Sous les Vignes, l'élargissement de voie étant réalisé,

…/…

* en levant l'emplacement réservé n° 181, rue Bartholdi, les dessertes du secteur ayant été réalisées à l'occasion des opérations de construction successives,

* en levant l'emplacement réservé n° 327, l'élargissement et la modification de l'Allée des Amandiers étant réalisés,

* en levant l'emplacement réservé n° 313, chaussée Claudius/avenue de la République, le projet de création d'un espace destiné aux organismes et services à vocation intercommunal étant devenu sans objet,

* en levant l'emplacement réservé n° 185, rue Eugène Gilbert, le projet de prolongement de la rue Beaumarchais n'ayant plus d'intérêt urbain,

* en levant l'emplacement réservé n° 333 pour lui substituer une intention de voirie et ce pour permettre une meilleure gestion foncière du parcellaire,

* en levant l'emplacement réservé n° 176, l'élargissement de la rue Salvador Allende étant réalisé.

DE MODIFIER LE REGLEMENT aux articles :

* 7 de la zone UB
* caractéristiques générales et 1, 6, 7, 11, 13 et 14 de la zone UC
* 12 et 13 de la zone UK
* caractéristiques générales et 1, 10 et 14 de la zone NAm
* 13 de la zone NAk

DE METTRE A JOUR LES PERIMETRES

* en inscrivant au titre des Monuments Historiques, l'hôtel Côte-Blatin, 9 cours Sablon, cadastré section HV191.

Compte-tenu du déroulement de cette enquête et de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord à l'ensemble de ces modifications.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R 124.14 et R 123.10 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Le dossier du Plan d'Occupation des Sols modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Clermont-Ferrand aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'en Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après sa transmission en Préfecture et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 mars 2011

Dominique ADENOT

Adjoint au Maire